

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-08

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 février 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - REYNAUD Pascale - SEGOND Eric.

Absent : BERTHALON Jérôme - LUTZ Sandrine

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : SIGNATURE DU MANDAT DE VENTE LOT N° 2 A VILLE

- **Vu** la délibération n°2014-53 du 30 juillet 2014 portant cession des parcelles communales constructibles au lieu-dit Ville
- **Vu** la délibération n°2018-90 du 06 novembre 2018 portant réévaluation du lot n°2

Monsieur le Maire propose de signer un mandat de vente du lot n°2 à Ville sans exclusivité avec l'agence immobilière FONCIA à Vallouise au prix de 35 000.00 € net vendeur.

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

ID : 005-210500583-20190212-201908-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ledit mandat de vente avec l'agence immobilière FONCIA à Vallouise.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

